

**CE
25-09**

EXTRAORDINAIRE

**23
JUN
2025**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

23 juin 2025, à 18 h 30, par visioconférence TEAMS

PRÉSENCES

Mme Julie Gasse

M. Serge Le Guellec – Absent

M. Alexandre Ouellet

M. Pierre-Luc Michaud

M. Kurt Vignola

M. Marc-André Lavoie – Absent

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, Mme Marie-Josée Proulx (DRM)

25-09.01 VÉRIFICATION DE PRÉSENCE

Constatant le quorum, la présidente, Mme Julie Gasse, souhaite la bienvenue aux membres.

25-09.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Gasse fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

Il est à noter que deux corrections sont à effectuer par rapport au libellé responsable du dossier autant dans l'ordre du jour que dans la résolution concernant le point 25-09.04.

25-09.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE25-08) DU 10 JUIN 2025

Mme Gasse fait la revue du procès-verbal en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Ouellet, APPUYÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

25-09.04 CÉGEP-PAVILLON J (PEPS)-RÉFECTION MAJEURE (LOTS B, C, D ET E)-ALLOCATION BUDGÉTAIRE POUR DEMANDES DE CHANGEMENT RÉSIDUELLES : POUR AUTORISATION

Mme Marie-Josée Proulx présente la demande. Des travaux de réfection majeurs sont en cours au niveau du pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS – Pavillon J) du Cégep de Rimouski. La description des interventions à réaliser de même que les grandes lignes administratives inhérentes à ce projet sont consignées dans le libellé de la résolution « CA23-10.03 » du Collège et peuvent y être consultées au besoin.

Lors de son assemblée du 17 juin dernier, le conseil d'Administration du Collège a donné son autorisation pour l'utilisation d'une enveloppe complémentaire de \$ 1 610 198,81 dans le cadre du projet faisant l'objet de la présente, afin de défrayer les coûts relatifs à diverses interventions supplémentaires permettant la correction de problématiques non visibles et/ou non prévisibles lors

de la rédaction des plans et devis émis pour l'appel d'offres (référence : résolution «CA25-05.24» du Collège – enveloppe complémentaire équivalente à 10,3% de la valeur du contrat original et qui inclut une allocation de 627 901,49 \$ dédiée aux directives A-83, E-36 et S-35 spécifiques aux travaux de réfection de la dalle de béton du gymnase J-145).

En conformité avec les modalités du contrat, toutes les interventions supplémentaires requises dans le cadre du projet sont individuellement consignées sous la forme de demandes de changement qui, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sont à leur tour regroupées en ordre de changement, payables en tout ou en partie lors des décomptes mensuels de l'entrepreneur général retenu. Selon leurs valeurs individuelles, les coûts associés aux demandes et aux ordres de changement précités peuvent être approuvés au cours d'un mois donné par le personnel-cadre et professionnel de la DRM, par la Direction générale ou encore, par les instances de notre institution dans le respect des énoncés du Règlement C-16 relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme.

Le montant approuvé le 17 juin correspondant à une photo de la situation cumulative des directives qui prévalait le 30 mai 2025, il s'avère que la mécanique décrite au paragraphe qui précède fait en sorte que des montants associés à certaines interventions requises étaient déjà (en parallèle) approuvés ou en cours de négociation à cette étape, sans nécessairement avoir été toutes consignés dans le tableau synthèse ventilant le 1 610 198,81 \$ autorisé. La livraison provisoire du chantier se fera dans la semaine du 23 juin 2025. Il est possible que d'autres travaux soient requis et ceux-ci pourront être approuvés conformément aux dispositions du règlement C-16.

Prendre note que toutes les taxes applicables sont incluses dans les montants précités.

La présente vise donc l'approbation des demandes de changement et autres coûts d'une valeur de 111 748,32 \$ (à laquelle s'ajoutent les taxes de 16 734,31 \$).

CONSIDÉRANT que la réception avec réserve du projet (excluant les travaux de réfection de la dalle du gymnase J-145) est planifiée durant la semaine du 23 juin prochain ;

CONSIDÉRANT qu'aucune nouvelle demande de changement ne peut être exigée après l'émission du certificat de réception avec réserve du projet (clause contractuelle) ;

CONSIDÉRANT qu'un montant estimé à 111 748,32 \$ (auquel s'ajoutent les taxes de 16 734,31 \$) serait nécessaire pour défrayer le coût des directives non couvertes par l'enveloppe de \$ 1 610 198,81 autorisée par les membres du conseil d'administration lors de leur assemblée du 17 juin dernier ;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs dévolus à la directrice générale en vertu du Règlement C-16;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé que le comité exécutif du Collège entérine les directives de chantier survenues depuis le dernier ordre de changement autorisé d'un montant de 111 748,32 \$ (auquel s'ajoutent les taxes de 16 734,31 \$) et de déléguer à la directrice générale les éventuels ordres de changement et autres coûts selon les modalités prévues au Règlement C-16 relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme pour les travaux des lots B, C, D et E du projet de réfection majeure du pavillon d'éducation physique et des sports du CÉGEP de Rimouski (en excluant les travaux de réfection de la dalle du gymnase J-145).

Mme Vicky Boucher fait le rappel des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration concernant les travaux entourant la dalle de béton du PEPS. Un conseil d'administration extraordinaire sera convoqué advenant un dépassement supplémentaire concernant les travaux liés à la dalle de béton. Rappelons que pendant la période estivale les dispositions prévues au règlement de régie interne du Collège(B-01, art 6-8) s'appliquent et qu'un compte rendu sera réalisé au conseil d'administration d'octobre. Pour ce qui est des autres travaux excluant la dalle,

les règles usuelles s'appliquent d'où la nécessité d'avoir en comité exécutif les autorisations.

Il est PROPOSÉ par M. Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner les directives de chantier survenues depuis le dernier ordre de changement autorisé d'un montant de 111 748,32 \$ (auquel s'ajoutent les taxes de 16 734,31 \$) et de déléguer à la directrice générale les éventuels ordres de changement et autres coûts selon les modalités prévues au Règlement C-16 relatif à la délégation de pouvoirs par le dirigeant de l'organisme pour les travaux des lots B, C, D et E du projet de réfection majeure du pavillon d'éducation physique et des sports du CÉGEP de Rimouski (en excluant les travaux de réfection de la dalle du gymnase J-145).

25-09.05 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES : POUR ADOPTION

Le 14 mai dernier, le comité exécutif procédait à la création d'un poste de contremaître à la Direction des ressources matérielles (CE25-06.13).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question et considérant le gel d'embauche, l'offre d'emploi fut publiée à l'interne du 29 mai au 5 juin. Le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 d) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion), a procédé aux entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est recommandé de procéder à la nomination de **Monsieur Joël Ouellet**, à titre de contremaître à la Direction des ressources matérielles.

La date d'entrée en fonction est prévue en août prochain.

Il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de **Monsieur Joël Ouellet**, à titre de contremaître à la Direction des ressources matérielles.

25-09.06 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE : POUR ADOPTION

Le poste de Direction de la formation continue est vacant depuis le 11 décembre 2024. Depuis, une nouvelle structure a été mise en place et la réorganisation administrative est toujours en vigueur. À cette nouvelle structure s'ajoute également la mise en place d'un nouvel AEC.

Lors de la séance du 18 mars dernier, un comité de sélection a été formé afin d'amorcer le processus de dotation (CE25-04.07).

Considérant le gel d'embauche, l'offre d'emploi fut publiée à l'interne du 29 mai au 5 juin et, au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

La nomination à un poste de direction est de la responsabilité du conseil d'administration. Or, étant donné les enjeux d'envergure en cours pour cette direction, il devient impératif de procéder à la nomination d'une ressource.

Ainsi, en conformité avec le point 6.8, lettre 0) du Règlement de régie interne du Collège de Rimouski (B-01), il est souhaité que le comité exécutif procède à la nomination d'une directrice ou d'un directeur de la Formation continue.

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative en vigueur;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un nouvel ACE;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (catégorie B-01 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est recommandé de procéder à la nomination, à la suite de la passation des tests psychométriques usuels, de **Madame Heidi Kim Ferguson**, à titre de directrice ou directeur de la Formation continue.

Il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination, à la suite de la passation des tests psychométriques usuels, de **Madame Heidi Kim Ferguson**, à titre de directrice ou directeur de la Formation continue.

25-09.07 APPROBATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation es la Direction des études ;

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (361) (DEC) ou une attestation d'études collégiales (32) (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par M. Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (361) (DEC) ou une attestation d'études collégiales (32) (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

25-09.08 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'a été discuté.

25-09.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 19 h 02.

La présidente
(Mme Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)